

ORGANISME SPECIALISE DE LA C.E.P.G.L

SINELAC

Société Internationale

D'Electricité des Pays des

Grands Lacs



Bukavu, le 29/04/2026

N° 376/2026

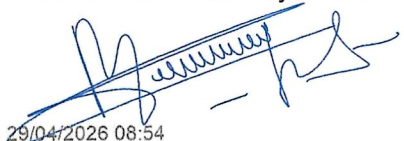
COMMUNIQUE

La SINELAC annonce à ses Administrateurs, à ses Commissaires aux Comptes et aux membres de son personnel que suite au désistement à l'achat par le demandeur qui avait présenté l'offre la plus compétitive, elle relance la vente au prix compétitif n'allant pas en dessous de la valeur d'expertise d'un véhicule désaffecté de son charroi dont les caractéristiques qui suivent :

Jeep Toyota Land Cruiser Long chassis, numéro de moteur : 1 HZ 4164, numéro de chassis : JTERB71J500094776, km: 97 601, année de fabrication:2018, valeur d'expertise: 10 658 USD.

La vente est ouverte exclusivement aux Administrateurs, aux Commissaires aux Comptes et aux membres du personnel de la SINELAC qui le demandent et qui en sont capables dans les conditions suivantes :

- Toute personne intéressée par l'achat dudit véhicule en exprime la demande indiquant le meilleur prix offert par une lettre adressée au Directeur Général de la SINELAC à envoyer par mail à l'adresse cipm@sinelac.org au plus tard vendredi le 15 mai 2026 à 10h00.
 - Pour être recevable toute demande doit être accompagnée d'une preuve de versement au compte numéro 00054-06031290-54/USD de la SINELAC à la Banque de Kigali d'une caution de mille Dollars Américains (1000 USD) non récupérable en cas de désistement à l'achat pour un attributaire de la vente ;
 - Les demandes doivent être protégées par un mot de passe à communiquer par la même adresse au moment de leur ouverture programmée le 15 mai 2026 à 10h30 dans la salle de réunion du siège de la SINELAC
 - Les personnes qui le souhaitent, peuvent visiter le véhicule en vente au parking de la SINELAC au Poste Mururu II tous les jours entre 8h00 et 15h00.
 - La personne qui le demande doit être prête à payer la totalité du prix du véhicule endéans 15 jours dès la date de notification.
 - L'acheteur du véhicule doit le retirer du parking de la SINELAC dans un délai ne dépassant pas un mois et doit remplir les formalités de dédouanement.
- NB : En cas de plusieurs demandes pour ce véhicule au même prix, l'attributaire du véhicule sera déterminé par voie de tirage au sort qui sera organisé en public par le Comité Interne de Passation des Marchés sauf s'il y a entente entre les demandeurs d'en céder à un seul.


29/04/2026 08:54

Ir. MANANGIRAKAMARO Désiré

Directeur Technique





NDAYISABA Fidèle

Directeur Général

BURUNDI

R.D. CONGO

RWANDA

Tél : + 250 788500415 E-mail : info@sinelac.org Website: www.sinelac.org